



L'exclusion des non vaccinés jusqu'au génocide se poursuit – exemple de l'OMS et de la France



Dans un commentaire du 2 décembre 2022, Christiane Cichy, rédactrice à MDR (chaîne de télévision allemande), est arrivée à la conclusion suivante : sans protection extérieure prouvée, l'obligation de vaccination, même dans le secteur de la santé, n'est pas défendable, ni d'un point de vue scientifique ni d'un point de vue juridique. Et pourtant, l'exclusion des personnes non vaccinées n'a pas disparu, comme l'explique cette émission. En fin de compte, plus que des non vaccinés, ne s'agit-il pas plutôt de l'exclusion des « dissidents » qui ne sont pas prêts à se soumettre au diktat d'une opinion publique uniformisée ?

Il est clair, au moins depuis la crise du Covid-19, que des groupes entiers de personnes – c'est-à-dire les personnes non vaccinées – peuvent être exclus de la vie publique. L'exclusion des non vaccinés ne concernait pas seulement les activités « facultatives » pendant les loisirs, mais était également possible sur le lieu de travail ou dans une grande partie du commerce de détail. Il est probable que cela ait conduit certaines personnes à la limite de la survie. La prétendue protection des autres par le vaccin Covid-19 a été à l'origine de nombreuses mesures politiques contre les personnes non vaccinées. Car celui qui se vaccine protégerait aussi les autres. La vaccination serait ainsi quasiment un acte de solidarité avec les personnes âgées, les malades et les faibles.

Aujourd'hui, même le ministre allemand de la Santé, Karl Lauterbach, a dû l'admettre : Les vaccins ne protègent pas contre la contagion ! Lors d'une audition au Parlement européen à la mi-octobre 2022, la manager de Pfizer Janine Small a ouvertement admis que le vaccin n'avait pas été testé avant sa mise sur le marché pour savoir s'il empêchait la transmission du virus. On aurait manqué de temps.

Dès janvier 2022, le rapport hebdomadaire de l'Institut Robert Koch (RKI) indiquait que sur les 30 914 adultes atteints du variant Omicron recensés, 83 % étaient vaccinés et que 26 % d'entre eux avaient même reçu un rappel. Parmi les patients en soins intensifs, le taux de vaccination était de 68 %.

Dans un commentaire daté du 2 décembre 2022, Christiane Cichy, rédactrice à MDR, est arrivée à la conclusion suivante : sans protection extérieure prouvée, l'obligation de vaccination, même dans le secteur de la santé, n'est pas défendable, ni d'un point de vue scientifique ni d'un point de vue juridique.

Et pourtant, l'exclusion des personnes non vaccinées n'a pas disparu ! Dans l'émission du 1er avril, Kla.TV a indiqué que depuis janvier 2023, sous l'impulsion de l'OMS, des codes sur le statut sanitaire et vaccinal Covid sont disponibles. De même, lors du sommet du G20 de 2022, il a été annoncé qu'un système de carnet de vaccination numérique mondial basé sur

les normes de l'OMS serait mis en place. Cela autorise une exclusion et jusqu'à un génocide [explication : la destruction d'un groupe national, ethnique ou religieux en tant que tel - en tout ou en partie] des personnes non vaccinées !

Un autre exemple est celui de la France : tous les employés du secteur de la santé qui ont refusé la « vaccination Covid-19 » étaient suspendus depuis septembre 2021. Ce n'est que récemment, le 31 mars 2023, que le ministre français de la Santé, François Braun, a déclaré vouloir lancer « dans les prochains jours ou les prochaines semaines » le processus qui ouvrira la voie à la réintégration des soignants non vaccinés.

Cette suspension ne concernait pas seulement les médecins, les infirmiers et les aides-soignants, mais aussi les orthophonistes, les ergothérapeutes et les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les pompiers, le personnel administratif des hôpitaux sans contact avec les patients, les cuisiniers des hôpitaux et des maisons de retraite, les chauffeurs de transport sanitaire et bien d'autres encore. Ces 15 000 employés environ n'ont pas été payés depuis leur suspension et n'ont pas eu accès aux allocations de chômage ou à l'aide sociale, car ils sont restés employés par leur employeur.

Parmi les 15 000 personnes suspendues, nombreuses sont celles qui ont trouvé un autre emploi, même sans l'autorisation de leur employeur. Alors que ces médecins, soignants en gériatrie, infirmiers, etc. ont dû chercher un petit boulot, il y avait une pénurie de personnel soignant.

Les personnes non vaccinées continuent d'être exclues dans plus de 50 pays dans lesquels il n'est pas possible d'entrer sans avoir été vacciné contre le Covid-19. - Situation au 3 avril 2023.

Comme nous l'avons expliqué au début, l'exclusion des personnes non vaccinées ne peut se justifier ni d'un point de vue scientifique ni d'un point de vue juridique. Pourquoi l'exclusion ne s'arrête-t-elle pas pour autant ? En fin de compte, plus que des non vaccinés, ne s'agit-il pas plutôt de l'exclusion des « dissidents » qui ne sont pas prêts à se soumettre au diktat d'une opinion publique uniforme ?

De nombreux opposants à la vaccination ARNm, comme le médecin américain Dr Carrie Madej, vont même plus loin : il s'agit principalement d'injecter « à tout prix » dans le corps une substance qui a le potentiel de reprogrammer les personnes vaccinées dans le sens de l'agenda 2030 du FEM. Il s'agit de garder cela en vue et de s'opposer dès le départ à l'exclusion des personnes non vaccinées.

de bt./dd.

Sources:

Vaccination Covid - les personnes non vaccinées accusées à tort ?

<https://www.mdr.de/nachrichten/deutschland/panorama/corona-impfung-wirkung-kritik-ungeimpfte-100.html>

Les personnes non vaccinées sont toujours suspendues en France

https://www.achgut.com/artikel/ungeimpfte_in_frankreich_und_sie_sind_immer_noch_suspendier

En France, à partir d'aujourd'hui(11.03.2022), presque toutes les restrictions concernant les Corona disparaissent.

<https://www.srf.ch/news/schweiz/das-neueste-zur-coronakrise-in-frankreich-fallen-ab-heute-fast-alle-corona-beschraenkungen-1>

France : l'obligation de vaccination contre le COVID-19 pour le personnel soignant doit être supprimée

<https://www.epochtimes.de/politik/frankreich-covid-19-impfpflicht-fuer-pflegepersonal-soll-fallen-a4213039.html>

François Braun a fait savoir le 30 mars 2022 qu'il souhaitait entamer le processus de réintégration "dans les prochains jours ou semaines".

<https://www.midilibre.fr/2023/03/30/covid-19-la-has-recommande-de-lever-lobligation-de-vaccination-des-soignants-11100378.php>

Liste du 3 avril 2023 des pays dans lesquels il n'est possible d'entrer que si l'on est vacciné

<https://uncutnews.ch/in-welche-laender-kann-ich-reisen-wenn-ich-nicht-geimpft-worden-bin-april-2023-update/>

Il est "injuste, non scientifique et inacceptable" que la star du tennis non vaccinée (Novak Djokovic) ne puisse pas participer au tournoi ATP 1000 de Miami. SE-813

<https://www.srf.ch/sport/tennis/atp-tour/notfalls-per-boot-nach-miami-floridas-gouverneur-fordert-gruenes-licht-fuer-djokovics-einreise>

Bitte auch Verweise zu weiterführenden Sendungen unten im Abspann einblenden

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Genocide - Génocide - www.kla.tv/Genocide

#Vaccination-fr - Vaccination - oui ou non ? Faits et arrière-plans - www.kla.tv/Vaccination-fr

#OMS - www.kla.tv/OMS

#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques - www.kla.tv/CommentairesMediatiques

#Coronavirus-fr - Coronavirus - www.kla.tv/Coronavirus-fr

#ARNmessenger - www.kla.tv/ARNmessenger

#VaccinationObligatoire - Vaccination Obligatoire - www.kla.tv/VaccinationObligatoire

#SystemeDeSante - Système de santé - www.kla.tv/SystemeDeSante

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.